

STAND MOBILE PARC DES JALLES

Compte-rendu des échanges

28 août 2025 – 15h à 17h

Dans le cadre de la concertation continue autour du projet EMME et dans la continuité des modalités de la concertation préalable plusieurs stands mobiles sont organisés sur le territoire.

En présence de l'équipe projet EMME et de Jean-Michel THORNARY, garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ils ont pour objectifs de :

- Aller à la rencontre des habitants du territoire,
- Informer et échanger avec la population locale sur le projet et ses évolutions,
- Informer le public des modalités de concertation continue,
- Répondre aux questions du public les questions du public.

Sur chaque stand, de la documentation est mise à disposition du public :

- Le flyer avec des dates de la concertation continue,
- Les kakémonos de présentation du projet.

Le présent compte rendu retrace les échanges réalisés lors du stand organisé devant l'une des entrées du parc des Jalles, rue de Bordeaux, le mercredi 27 août.



**Mercredi 28 août
2025**



Parc des Jalles



De 15h à 17h



**8 personnes
rencontrées**



6 flyers distribués

Caractéristiques du stand et des personnes rencontrées :

Le stand a été installé sur le parking à l'entrée du Parc des Jalles, à Parempuyre. Cet emplacement est fréquenté par les usagers du parc (randonneurs, joggeurs, propriétaires de chiens, etc.). Ce lieu a permis d'aller à la rencontre de plusieurs habitants de Parempuyre et de Blanquefort, aux profils variés : des jeunes enfants, des actifs, des touristes, ainsi que des personnes âgées. La plupart des personnes rencontrées avaient déjà connaissance du projet EMME, voire avaient pris part à une ou plusieurs réunions de concertation.



Plusieurs personnes ont fait part au porteur de projet de leurs commentaires sur le site d'implantation, l'approvisionnement, les impacts et les risques liés au projet. Quelques participants ont aussi posé des questions de compréhension et d'approfondissement.

D'autres se sont montrés en défaveur avançant comme argument le risque inondation et la proximité du parc des Jalles.

Certains se sont montrés en faveur du projet en mettant en avant l'importance du projet pour le territoire au niveau local et l'importance de réindustrialiser la France. Un ancien salarié manager du site Ford à Blanquefort a fortement appuyé la nécessité de créer de l'emploi et d'accueillir de nouvelles industries.

Le projet EMME

SUR LE SITE D'IMPLANTATION :

Pourquoi avoir choisi ce site ?

Compte tenu de la quantité très importante des produits entrants et sortants en volume et poids, le transport par voie maritime et fluviale est nécessaire. L'accès à une voie maritime était donc un des critères clés de sélection du site d'implantation.

D'autres critères ont aussi été pris en compte lors de l'analyse des différents sites, nécessaires pour la faisabilité du projet, notamment :

- la surface disponible qui devait être suffisante pour pouvoir installer le site,
- la logistique maritime et multimodale,
- l'accès à l'eau et l'électricité,
- le bassin d'emploi,
- l'écosystème industriel ainsi que les soutiens institutionnels.

Plusieurs sites ont été étudiés. Seul le site de Parempuyre-Blanquefort répondait aux critères.

Les aspects environnementaux, état initial et impacts environnementaux, ont aussi été évalués.

Le terrain est-il devenu constructible parce qu'il s'agit d'un projet d'envergure nationale ou européenne (PENE) reconnu par l'État ?

Non, le terrain n'est pas devenu constructible parce qu'il s'agit d'un projet d'envergure nationale ou européenne d'intérêt majeur (PENE).

La constructibilité d'un terrain ne dépend pas de la qualification du projet qui veut s'y implanter mais des prescriptions réglementaires indiquées dans le PLU.

SUR LES RESSOURCES NÉCESSAIRES AU PROJET

Les produits entrants seront-ils tous issus de l'extraction minière faite à l'étranger ?

Non les produits entrants ne seront pas tous issus de l'extraction minière faite à l'étranger. Par exemple, dès l'ouverture de l'usine, au moins 15 % de la matière première ne sera pas issue de l'extraction minière mais de la matière recyclée des batteries usagées de véhicules électriques. Cette part de matière recyclée est prévue d'augmenter au fur et à mesure de la disponibilité de la matière recyclée sur le marché. Par ailleurs, la société EMME prévoit de s'approvisionner auprès de la société française Génomines avec laquelle elle a un partenariat. Génomines développe un procédé appelé « phytomining ». Il s'agit d'un procédé reposant sur la production de nickel à partir de plantes à forte capacité d'extraction et de concentration de métaux sur des sols latéritiques. Cette source pourrait représenter une part significative des approvisionnements de EMME en 2030.

Pour ce qui concerne la matière première importée de provenance minière, elle sera approvisionnée auprès de fournisseurs audités et labellisés pour des critères environnementaux et sociaux.

SUR LES IMPACTS DU PROJET

L'installation de l'usine va-t-elle entraîner une dévaluation immobilière à Parempuyre et Blanquefort ?

Plusieurs études, dont une republiée par l'INSEE¹, démontrent qu'il n'y a pas de lien systématique entre l'implantation d'une usine SEVESO et la diminution du prix du logement. L'étude donne différents exemples. L'étude explique que la décision d'acheter un bien immobilier est prise en prenant en compte de nombreux critères, tels que la présence d'écoles à proximité, la présence de structures pour la vie de la famille (commerces, etc.), la possibilité de trouver un travail, l'environnement etc. De plus, la

¹ « Les risques industriels et le prix des logements », Céline Grislain-Letrémy et Arthur Katosky, *Economie et statistique*, n° 460-461, 2013.

valeur immobilière dépend également beaucoup de la situation du marché : un marché où l'offre est plus faible que la demande favorise l'augmentation du prix de l'immobilier, dans un marché où il a moins de logements que la demande, le prix de l'immobilier aura tendance à augmenter. Une partie des futurs salariés de l'usine chercheront a priori une implantation proche de leur travail, sur Parempuyre ou les villes proches.

La création de 200 emplois va-t-elle générer beaucoup de pollution liée à la circulation ?

Du fait que les personnes sur le site travailleront 24/24h, y compris le week-end, les trajets des employés seront répartis sur toute la plage horaire, sur tous les jours de la semaine, y compris le week-end. L'organisation prévue en phase opérationnelle est 40 emplois en journée de 8 heures et 32 emplois postés (5 rotations pour couvrir 24/24 7/7). Il n'y aura donc pas 200 personnes à entrer et sortir du site aux heures de pointe.

Concernant les moyens de transport, la société EMME a prévu de développer le covoiturage via des incitations financières (primes), en mettant en place un Plan de Mobilité Employeur. Elle étudie également la possibilité de prolonger la navette fluviale métropolitaine au-delà de l'arrêt de la Cité du Vin pour desservir le site de l'usine.

SUR LE CALENDRIER DU PROJET :

L'étude des sols est-elle achevée ?

Les études des sols ont été réalisées ; les éléments figurent dans le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) déposé en juillet auprès des services de l'État.